



# ANNONCE / BAIL RURAL

## COMMUNE D'IBOS

La commune d'Ibos est autorisée à mettre à disposition d'un exploitant agricole des terres, en vue de les exploiter, en contrepartie d'un loyer.

**Un bail arrivera à terme en fin d'année 2021. La commune souhaite proposer à un exploitant agricole, exerçant cette activité à titre exclusif, la location de cette parcelle.**

Par délibération n°2017/020, le Conseil Municipal a adopté la charte des baux ruraux qui précise que *"Les landes communales d'Ibos ne peuvent être louées qu'à des personnes qui exercent l'activité d'agriculteur à titre exclusif. Lors de l'arrêt d'activité de l'exploitant agricole, la parcelle revient dans le domaine communal sauf en cas de reprise par le conjoint ou un enfant qui exerce l'activité exclusive d'agriculteur. (Art L411-34 du code rural). Lors d'un décès la même règle s'applique"*.

La parcelle concernée est la suivante (cf. plan ci-joint) : **Lieu-dit MATE BERDE**

- **D 211 : 4,04 hectares**

Le bail est soumis aux dispositions du statut du fermage, aux arrêtés préfectoraux en vigueur, ainsi qu'aux usages locaux, clauses et conditions qui seront détaillés dans le contrat.

La durée du bail est fixée à 9 années entières et consécutives sous réserve des droits de congé, reprise et autres clauses prévues par les articles L 411-31, L 411-32, L 411-38 al.2, L 411-53, L 411-57 et L 411-58 du code rural et de la pêche maritime.

Tarif : s'adresser à la Mairie

**Si vous êtes intéressé, merci de faire parvenir le coupon-réponse ci-dessous avant le 19 mars, à l'accueil de la Mairie d'Ibos.**

---

### **CANDIDATURE** *(coupon à remettre à l'accueil de la Mairie d'Ibos avant le 19 mars 2021)*

NOM / PRÉNOM : ..... TEL : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

NOMBRE D'HECTARES DÉJÀ EXPLOITÉS : .....

TYPE DE CULTURE / D'ÉLEVAGE ENVISAGÉ SUR LES PARCELLES PRÉ-CITÉES : .....

.....

.....

CULTURE / ELEVAGE :  Bio  Traditionnel

Date : .....

Signature :